

Exceptionnellement en 2010 il y a **2 types de réserve nationale** :

- **La réserve nationale classique avec 4 programmes**
- **Une réserve « suite au bilan de santé » avec 4 programmes**

LA RESERVE CLASSIQUE

1- PROGRAMME « ARRACHAGE »

Bénéficiaires : **Viticulteurs et arboriculteurs** ayant arrachés entre le 16 mai 2009 et le 15 mai 2010, dans un programme collectif d'arrachage avec soutiens financiers, au moins 5 % de leur SAU. **Dotation est de 315 €/ ha**

2- PROGRAMME « GRANDS TRAVAUX »

Bénéficiaires : exploitants dont la SAU est occupée temporairement par des travaux déclarés d'utilité publique. Les DPU sont restitués, à leur valeur initiale, à la fin de l'occupation temporaire dans la limite du nombre d'hectares de terres restituées.
Dotation : valeur DPU ayant fait l'objet d'une renonciation

3- PROGRAMME « INSTALLATION AVEC CLAUSE OBJECTIVEMENT IMPOSSIBLE »

Bénéficiaires : nouveaux installés (critère DJA) entre le **16 mai 2009 et le 15 mai 2010** avec clause objectivement impossible, c'est à dire possédant aucun DPU.
Dotation : nombre d'**hectares admissibles 2010 hors vigne, vergers à 250 €/ha.**

4- PROGRAMME « LAVANDE-LAVANDIN »

Bénéficiaires : agriculteurs ayant déjà eu une dotation en 2009
Dotation : nombre d'hectares réimplantés en lavande-lavandin 2010 à **250 €/ha**

RESERVE « SUITE AU BILAN DE SANTE »

1-LES INSTALLATIONS ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2006 ET LE 15 MAI 2008

Les bénéficiaires sont les **nouveaux installés** durant cette période ; les **surfaces admissibles 2010** sont celles retenues. **La dotation sera un supplément de 30€/ha** à laquelle est retranchée , éventuellement , le montant de la dotation herbe.

2-LES INSTALLATIONS ENTRE LE 16 MAI 2008 ET LE 15 MAI 2010

Les bénéficiaires sont les nouveaux installés et les nouveaux exploitants durant cette période ; les surfaces retenues sont les **surfaces admissibles en 2010**.
La dotation est identique pour tous , à savoir **65 €/ha**

3-LES INVESTISSEMENTS ENTRE LE 16 MAI 2008 ET LE 15 MAI 2010

Définition investissement foncier : augmentation de plus de 5 ha et de plus de 15% calculée durant cette période (achat ou fermage).

Un investissement en cheptel, c'est, une augmentation de 5 UGB et de 15%

Les surfaces et UGB aidés sont d'une part les **surfaces admissibles**, et d'autres part les **nouveaux UGB** (ovins, caprins,...)

La dotation forfaitaire pour tous est de **65€/ha ou 65€/UGB**

4-LES MAE DE TYPE RTA

Bénéficiaires sont ceux ayant souscrit une MAE RTA en 2005-2008 et ne bénéficiant pas de la dotation « herbe » **La dotation est de 65€/ha**